

Haut Conseil International Langue française et Francophonie (HCILFF) en 2022 :

Haut Conseil International de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF) (12/01/2022).

Actions menées depuis le 18 juin 2020, et en cours en 2022 :

1) Création et installation en France, puis à l'extérieur :

Créé le 18 juin 2020 par *Avenir de la Langue française (ALF)* et 23 autres associations de même objectif déjà en synergie, le **Haut Conseil international de la langue française et de la Francophonie (HCILFF)** (liste jointe des inscrits) comprend, au 12/1/2022, 34 associations, dont 29 en France, 185 membres, dont 140 en France. Elle est représentative, à haut niveau, des grands secteurs d'activité et des diverses familles spirituelles et politiques nationales. L'internationalisation commença en 2021 par la section de Suisse. Philippe Carron, président de *Langue française* a adhéré avec elle au *Haut Conseil*, rejoint par *DLF-Suisse* et de prestigieuses personnalités. Au Québec, Gilbert Lévesque, Délégué pour l'Amérique du *FFO*, fut rejoint tôt par la puissante association *Impératif français*, présidée par M. Jean-Paul Perreault. En Belgique, Roger Dehaybe, éminent diplomate, auteur en 2020 de « Le Choix de la Francophonie - Un parcours belge et international », dont *ALF* a publié une recension, a été rejoint par l'association du français en Flandre *APFF* animée par Edgar Fonck et Anne-Françoise Counet.

2) Actions prioritaires :

La *Haut Conseil* a aussitôt agi **contre le coup d'État** accompli contre le *Conseil de l'Union européenne* par des institutions de l'*Union* faisant -- illégalement et illégitimement, de surcroît : post-Brexit ! – de l'anglo-américain leur « langue commune », en fait leur langue de travail unique. Son action a pris d'abord des **formes politiques** :

- a) lettre collective 14/9/2020 au Président de la République, suivie de rappels ;
- b) notre invitation de **parlementaires français** à créer enfin **un intergroupe Sénat-Assemblée** sur français-Francophonie, les premiers saisis ayant été le sénateur André Vallini, ancien ministre de la Francophonie, et le député J. Krabal (Aisne : Villers-Cotterêts...) membre du *Haut Conseil*. M. Jacques Krabal nous avait déjà, en 2017, apporté une aide à l'adoption par l'Élysée de **notre** projet (de 2001), d'« *Institut de la Francophonie* » au château de François 1^{er} à Villers-Cotterêts.

- c) saisine en février-mars 2021, dans les langues respectives des pays les plus grands, des députés de tous bords politiques et de tous pays membres du *Parlement européen* afin d'y obtenir un débat et le **vote d'une résolution** contre l'imposition illégale et forcenée de l'anglo-américain « langue commune » à la *Commission* et au *Parquet* de l'*Union*, et pour le retour au règlement n°1 de 1958 modifié, charte des langues officielles et de travail d'icelle. Dans le même but, M. Sassoli, Président du *Parlement européen*, et le Médiateur européen, ont été saisis par nos soins.
- d) Saisine de l'*Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*, sur le coup d'État de la *Commission* et du *Parquet européens*, en liaison avec M. Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire de l'*Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)*, relevant de l'*OIF*.

Parallèlement et en soutien à la voie politique, nos associations porteuses du *Haut Conseil* ont déposé un **recours devant le Tribunal européen**, 1^{ère} instance de la *Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE)*. Dûment averti du très grand risque d'échec, le *Haut Conseil* et ses associations porteuses, dont *ALF*, ont jugé que l'honneur, le respect de leur raison sociale, leur interdisait de rester sans réagir en Justice à l'imposition forcenée de l'anglo-américain. Le *HCILFF* - simple réseau sans personnalité juridique - a soutenu l'association habilitée *ALF*. Celle-ci a saisi le 18 mai en recours gracieux la *Commission* et le *Parquet européen*. Elle a ensuite, par son avocat, déposé le 3 août en *Tribunal européen* (pour la *CJUE*) un recours en annulation des deux décisions (du 9 juin) de rejet des recours gracieux par Mmes Ursula von der Leyen et Laura Kövesi.

Le *Haut Conseil* a mené une **autre action politique prioritaire** : contre le coup de force du gouvernement français, qui, sans aucun débat, a élaboré une nouvelle **carte d'identité** imposée depuis le 2 août 2021 à tous les Français. Prétendue « nationale », elle est en fait franco-européenne avec le drapeau européen (illégal depuis le referendum de rejet de la « Constitution Giscard » en 2005), et bilingue français-anglais, contrairement à la loi Toubon qui dispose que les traductions en langues étrangères des documents publics doivent être au moins deux ! Nos associations membres du *Haut Conseil* ont mobilisé largement, et cherché à la faire déclarer illégale et inconstitutionnelle, alors même que les Allemands et d'autres pays ont traduit la leur en anglais et en français.

3) Résultats obtenus par ces diverses actions :

-Le recours en *CJUE* contre le coup d'État de la *Commission* et du *Parquet* a **échoué : hélas comme prévu** : le Tribunal s'est déclaré « incompétent sur le fond », malgré les preuves apportées d'illégalité lésant nombre de fonctionnaires

de l'UE eux-mêmes, signataires d'une pétition contre les institutions qui les emploient ! Le *Haut Conseil* dénonce publiquement ce déni de justice.

- L'action contre la nouvelle carte d'identité « nationale-européenne » traduite seulement en anglais, a entraîné tout récemment une **démarche importante et inusitée de l'Académie française**, qui demande l'application de la loi Toubon en l'occurrence, et menace d'un recours en Conseil d'État.

- L'action politique opiniâtre auprès de l'**Élysée** et du gouvernement permet d'entretenir un **espoir de succès**. Les Secrétaires d'État Clément Beaune et Jean-Baptiste Lemoyne nous ont annoncé à deux reprises par écrit un plan et des mesures importantes que M. E. Macron espère obtenir du **Conseil de l'Union lors de la présidence française** d'icelui) au 1^{er} semestre 2022. Le Président de la République en ferait état le 20 mars dans un discours lors de la Journée mondiale de la Francophonie. Cela pourrait constituer un élément important du bilan de sa politique pour le français et la Francophonie qu'il avait exposée il y a 4 ans, le 20 mars 2018, sous la Coupole. Y sera d'ailleurs associée l'inauguration par le Président de la *Cité internationale de la Francophonie* à **Villers-Cotterêts**, dont *ALF* avait lancé publiquement le projet sur place le 9 octobre 2001, et qui fut enfin repris à notre demande par l'Élysée dès 2017, lors de la journée du Patrimoine..

- Ces diverses actions ont eu le mérite d'entraîner, pour la première fois, des retombées médiatiques enfin intéressantes : articles dans *Le Monde* (Mme Mushikiwabo de l'OIF), *L'Express* (Feltin-Pallas), *Libération* (Quatremer), *Marianne* (P-Y. Bournazel, député), jusqu'à des entretiens télévisés d'Albert Salon (*TV5* décembre 2020, *TVLibertés* janvier 2021, *Russia Today* mars), de Jean-Luc Mélenchon ; et d'Éric Zemmour (*CNews*. février et juin 2021, janvier 2022). Plusieurs grands articles de fond dans *Causeur* le 23 mars 2021, ont été rassemblés sous le titre « **Langue française : la France n'est pas une région de l'Union européenne !** ». Ajoutons diverses citations et évocations dans plusieurs quotidiens et périodiques à l'occasion du 20 mars 2021, journée mondiale de la Francophonie, puis en janvier 2022 : surtout au sujet de la nouvelle carte d'identité « nationale-européenne ».

- Au total, le *Haut Conseil* et ses associations membres constituent un réseau informel, important et actif, d'associations et de hautes personnalités, mu par une volonté commune, disposant avec *ALF* d'un solide secrétariat général, support financier et foyer d'animation, d'experts, d'un avocat spécialisé, et d'une ouverture enfin plus grande des media. Nous avançons...Haut les cœurs !

Albert Salon, docteur d'État ès lettres, ancien ambassadeur, secrétaire général du *Haut Conseil*, fondateur en 1992, maintenant président d'honneur, d'*Avenir de la Langue française (ALF)*. Contact : avenirlf@laposte.net tel : 01 45 32 42 84.